



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MARDI 19 OCTOBRE 2021

Monsieur Jean Louis FAVIER, président du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze (S.B.V.R) souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence.

Il prie de bien vouloir excuser Monsieur Walter MARTIN, retenu par des engagements pris de longues dates. Il remercie la Mairie d'Attignat pour le prêt de cette salle. La parole est donnée à Madame Gaëlle CURNILLON, conseillère municipale et déléguée au syndicat. Elle réitère les excuses de Monsieur Walter MARTIN. Elle précise que la salle où nous sommes accueillis, a subi des actes de vandalisme dont le vol du matériel sono, d'où une qualité de son moindre. Néanmoins, la mairie d'Attignat est heureuse d'accueillir le SBVR.

Avant de démarrer le conseil syndical, Monsieur Jean-Louis FAVIER, rend hommage à Madame Marie-Aline BENOIST, ancienne secrétaire comptable, qui nous a quitté en aout dernier après s'être battue contre une longue maladie.

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut commencer et délibérer valablement.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Yves PAUGET, 2^{ème} Vice-Président, est désigné comme secrétaire de séance.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Il est précisé que cette réunion a été préparée lors de la réunion du bureau le 07 octobre 2021

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 14 JUIN 2021 :

Rappel des délibérations prises :

DELIBERATIONS CONSEIL SYNDICAL DU 14 juin 2021

2021-009	CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE PONT DE VAUX
2021-010	CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE VILLE BOURG EN BRESSE CA3B SBVR -ALLEE CHALLES
2021-011	DEMANDE DE SUBVENTION ENS VALLON DES FAULX MOE
2021-012	DEMANDE DE SUBVENTION ENS VALLON DES FAULX HORS MOE

Aucune remarque n'étant parvenue, il est proposé d'approuver le compte rendu du 14 juin 2021, préalablement diffusé aux membres du conseil syndical.

Le compte rendu du 14 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES RESSOURCES HUMAINES :

- Alice Heilles Pacaud, ingénieure principale territoriale, a démissionné au 01^{er} septembre 2021. Elle quitte définitivement la fonction publique territoriale.
- Stéphane Daval, adjoint territorial, a été mis à la retraite pour invalidité au 30 avril 2021
- Romane Oudin, sera en congés maternité à compter du 13 janvier 2022, recrutement en cours pour un remplacement de 6 mois.

POINT FINANCIER :

Section fonctionnement –Estimatif CA 2021

TOTAL DEPENSES : 432 672,88 €

TOTAL RECETTES : 471 551,99 €

Résultat excédentaire : 38 879,11 €

Soit un résultat excédentaire prévisionnel cumulé de 605 000 € en fonctionnement

Section investissement –Estimatif CA 2021

TOTAL DEPENSES : 427 506,52 €

TOTAL RECETTES : 340 027,12 €

Résultat déficitaire : 87 479,40 €

Soit un résultat excédentaire prévisionnel cumulé de 61 247 €

Il est précisé que le syndicat a procédé au remboursement de l'emprunt relais pour un montant de 170 000€. La dette du syndicat sera de 0€ au 31 décembre 2021.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 :

Les travaux de la zone tampon humide des Sardières, étant terminés, il convient d'intégrer les frais d'études à ces travaux comptablement.

Le montant total des frais d'études s'élève à 13098 €, il n'a été approvisionné que 10500€ dans le budget. Le président propose ainsi la décision modificative budgétaire suivante :

Dépenses 2317/041 + 4 000€ - opération 89 – ZTHA Sardières

Recettes 2031/041 + 4 000€ - opération 89 – ZTHA Sardières

Avis favorable des membres du bureau en date du 07 octobre 2021

A l'unanimité, les membres du conseil syndical approuvent la décision modificative budgétaire N°1.

REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M 57 DEVELOPEE :

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU BUREAU SUR LES 3 DELIBERATIONS LIEES A LA M57

Née au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, la M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités, améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

La nomenclature M57 sera obligatoire au 01er janvier 2024 pour toutes les collectivités. La trésorière de Montrevel en Bresse a émis un avis favorable pour que le syndicat rentre dans le processus dès le 01er janvier 2022, ce qui permet un accompagnement personnalisé.

Afin de valider ce processus, il est demandé aux membres du conseil syndical d'approuver le passage à la M57 au 01^{er} janvier 2022.

A l'unanimité, les membres du conseil syndical approuvent l'adoption de la M57 développée au 01^{er} janvier 2022.

Avant de passer définitivement à la M57, le syndicat doit adopter un règlement financier lié à la M57, celui-ci reprend les grands principes de la comptabilité publique dont le vote du budget, du compte administratif et des décisions modificatives budgétaires, la gestion pluriannuelle, l'exécution budgétaire et comptable, les régies (le syndicat n'a pas de régie à ce jour), l'actif et le passif.

A l'unanimité, les membres du conseil syndical approuvent le règlement financier du SBVR lié à la M57.

Enfin, la délibération des amortissements, est à mettre à jour. L'amortissement prorata temporis devenant la règle, sauf pour certains actifs, l'entité adoptant le référentiel M57 doit délibérer pour préciser les règles spécifiques applicables et mettre à jour la durée et le numéro d'article. Il est proposé de garder les mêmes durées que pour la M14 et d'appliquer le mode dérogatoire au prorata temporis sur les articles couramment utilisés par le syndicat dont la liste est précisée en annexe de la délibération. Il est précisé que le tableau d'amortissement en M14 en cours continuera au-delà du passage à la M57 jusqu'à ce que chaque bien acquis avant le 01^{er} janvier 2022 soit totalement amortis. Seuls les nouveaux biens acquis à compter du 01^{er} janvier 2022 se verront appliqués les règles de la M57.

A l'unanimité, les membres du conseil syndical approuvent les règles et durées des amortissements au passage à la M57 au 01^{er} janvier 2022.

NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPO) :

Depuis le 25 mai 2018 et l'entrée en vigueur du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), toutes les entreprises et administrations qui traitent des données personnelles dans le cadre de leur activité doivent désigner un délégué à la protection des données (DPO).

Alexandre Lafleur est proposé comme DPO ; le bureau a émis un avis favorable.

A l'unanimité, les membres du conseil syndical approuvent la nomination de M. LAFLEUR Alexandre en tant que délégué à la protection des données (DPO).

AVANCEMENT DES PROJETS :

La restauration du Jugnon à Jasseron : les travaux ont été réalisés la semaine du 8 septembre. Il est posé la question sur la durabilité dans le temps de ce type de travaux. ... Ce type de travaux a déjà fait ses preuves sur des cours d'eau de puissance supérieure. Il est également précisé que des modélisations ont été réalisées au préalable de ces travaux pour évaluer la taille et le nombre de banquettes possible et leur impact en cas de crue.

La restauration de la Reyssouze allée de Challes à Bourg-en-Bresse : le groupement BigBang–VDI –HTV –RIPARIA est retenu. Une réunion technique est prévue semaine du 26 octobre.

La restauration de la Reyssouze de Pont-de-Vaux à la Saône : une seule offre a été faite. En accord avec la mairie de Pont de Vaux, cette offre a été déclarée inacceptable car trop haute par rapport au prévisionnel. Une nouvelle consultation est relancée jusqu'au 4 novembre 2021.

La restauration de la Vallière à Ceyzériat : 5 offres ont été déposées. L'analyse est en cours.

Les animations scolaires et grand public : 300 à 350 élèves ont été sensibilisés sur cette année 2021. Cette opération sera renouvelée en 2022.

Atelier de co-construction Programmation 2022-2024 : les 4 grandes attentes identifiées

- Être identifié comme une personne publique associée
- Pouvoir alerter sur l'état (qualité et quantité) des milieux aquatiques
- Anticiper les conséquences du changement climatique sur l'équilibre des usages de la ressource en eau
- Engager des actions de conservation et de restauration sur les milieux aquatiques

Gestion des eaux pluviales en milieux agricoles et naturels : une assistance administrative est apportée à la commune de Viriat pour la réalisation de son opération d'entretien.

Moulin Crangeal (Attignat) : un recours a été déposé pour retrait de l'arrêté préfectoral autorisant la production hydroélectrique et imposant l'entretien de la vanne au syndicat. Il est demandé de ne pas diffuser cette information tant que le dossier est en cours d'instruction.

Observatoire de la ressource en eau et système d'alerte de la population : 3 grosses crues ont eu lieu cette année et avec le changement climatique ces phénomènes extrêmes risquent de s'accroître. En raison de la prise de compétence GEMAPI, le syndicat est

responsable de la prévention des inondations et notamment de l'alerte de la population en cas de risque de crue. Les membres du bureau ont émis un avis favorable sur une dépense en 2022 à hauteur de 100 000€ afin d'équiper le bassin versant de sondes et système d'alertes.

Plan de gestion stratégique des zones humides : la mission est confiée au bureau d'études ARTELIA qui a terminé la cartographie des zones humides (mission 1). Près de 5000 zones humides ont été identifiées.

Echanges à propos des zones humides :

Qu'est-ce qu'une zone humide artificielle ? C'est de la terre décaissée pour faire rentrer de l'eau de ruissellement. Tous les bassins écrêteurs en bord de route sont par exemple des zones humides artificielles.

Que peut-on faire face à des agriculteurs qui bouchent des mares ? Le syndicat peut intervenir en tant que médiateur auprès de l'agriculteur.

Il est précisé qu'une action avec GBA (Grand Bourg Agglomération) sera bientôt mise en place pour la création/restauration de haies et de mares via le marathon de la biodiversité avec le soutien de l'AERMC (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse)

MISSION D'ARCHIVAGE :

Le syndicat souhaite confier au centre de gestion de l'Ain une mission d'archivage afin d'effectuer un tri, classement et éventuellement élimination des nombreux documents présents dans les locaux. Un registre de recherche sera rédigé.

Cette mission aura une durée de 34,5 jours ouvrés.

Le coût journalier de la mission est fixé à 250 € soit un coût global de 8625€

Un avis favorable a été émis par les membres du bureau.

Afin de pouvoir réaliser cette action une convention de mission d'archivage est à signer.

Les membres du conseil syndical autorisent à l'unanimité le président à signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Moulin de Curtafray, situé près du lac de Bouvent à Bourg en Bresse, est équipé d'une vanne hydraulique qui induit le niveau de la vanne à Pennessuy. La ville de Bourg en Bresse a été sollicitée par un privé pour l'achat du moulin. En raison de l'importance de cette vanne au niveau de la prévention des inondations, il sera conseillé à la ville de Bourg en Bresse de vendre ce bâtiment sans le droit d'eau. Il en sera de même pour le moulin de de Bernolin.

Les statuts du SBVR datant de 2011, comme déjà évoqué dans des conseils syndicaux précédents, sont à mettre à jour en raison de la compétence GEMAPI. Il convient alors de déterminer :

Quel territoire ? Quelle gouvernance ? Quelle cotisation ?

Une réunion avec GBA est prévue le 22 octobre avec la présence de Monsieur Jonathan GINDRE, VP à l'environnement, l'eau et l'énergie et Madame Florence BLATRIX CONTAT, sénatrice de l'Ain et conseillère GeMAPI. Une deuxième réunion est prévue avec la CCBS (Communauté de Communes Bresse et Saône) le 26 octobre avec la présence de Monsieur Guy BILLOUDET, président et Monsieur Éric DIOCHON, VP service public d'assainissement non collectif, hydraulique et biodiversité ainsi que l'EPTB Saône et Doubs (Etablissement Public Territorial de Bassin)

La préfecture a clairement demandé au syndicat de mettre à jour ses statuts.

[DIFFUSION D'UNE VIDEO DE L'EPAGE DU VERDON](#)

Explications sur la compétence GEMAPI

Prochain conseil syndical le 14 décembre 2021 à 19h00 – lieu à définir

Merci à la mairie d'Attignat

Merci pour votre participation

Clôture de la séance à 21h00

[RELEVÉ DE DECISIONS](#)

Délibérations prises lors du conseil syndical du 19 octobre 2021

2021-015	NOMENCLATURE M 57 AU 01ER JANVIER 2022
2021-016	APPROBATION REGLEMENT FINANCIER LIE M 57
2021-017	M57 REGLES ET DUREES DES AMORTISSEMENTS
2021-018	DESIGNATION DPD
2021-019	CONVENTION ARCHIVAGE CDG 01
DM N°1	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1